
CESER : **5 décembre 2016**
Intervention n° : **03**
Document : **Brexit**
Orateur : **Jean-François Le Tallec**

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

La Bretagne a pris l'initiative de s'interroger rapidement et, disons-le, avant les autres, sur les conséquences potentielles du retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Le travail a été difficile mais fructueux et nous pouvons nous en féliciter. Difficile, car, nous le ressentons tous, le départ du Royaume-Uni est un bouleversement politique d'ampleur internationale que personne, au fond, ne maîtrise vraiment. Il en est d'autant plus délicat, à l'échelle de la Bretagne, d'en prévoir les conséquences et la manière de s'en prémunir.

Mais fructueux aussi. Cette démarche portée par notre assemblée nous a permis à tous de porter collectivement et dans des délais très courts un regard global sur les risques et les éventuelles opportunités que le Brexit représente pour la Bretagne.

Bon nombre d'entreprises peinent à mesurer les conséquences pour leurs activités, en dehors, bien sûr, de celles directement impactées par les variations de taux de change. Mais nous avons identifié rapidement les secteurs économiques les plus exposés au premier rang desquels la pêche, le tourisme, l'agriculture et l'agroalimentaire.

Il nous appartient de capitaliser sur ces travaux et de rester attentif aux évolutions de ce dossier. Mais des actions peuvent également être initiées dès à présent. Nous en citerons deux :

Tout d'abord, déployer rapidement un programme d'accompagnement en faveur des entreprises ayant une activité à l'import/export vers le Royaume-Uni. C'est une démarche indispensable.

Ensuite, mobiliser Bretagne Commerce International pour une démarche proactive en direction d'entreprises installées au Royaume-Uni, disposant d'une activité à l'international, et en quête de nouveau site en Europe. D'autres territoires le font ou le feront, la Bretagne ne doit pas se laisser distancer.

Je vous remercie de votre attention.